

Ministère de la Justice Réviseurs d'entreprises Certificat de Formation complémentaire

Les personnes désirant, en vue de l'obtention du certificat de formation complémentaire prévu à l'article 3, paragraphe (1) du règlement grand-ducal modifié du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises, se soumettre, pendant l'année académique 2006/2007, aux épreuves d'aptitude, sont invitées à adresser **par courrier recommandé avec accusé de réception et cela impérativement avant le 2 mars 2007 inclus**, une demande afférente au Ministre de la Justice à L-2934 Luxembourg.

Pour être admise à l'épreuve, la personne concernée doit soit

a) être candidat réviseur d'entreprises, c'est-à-dire, avoir été admise au stage professionnel de réviseur d'entreprises prévu à l'article 4 du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 précité et avoir fait confirmer, par son maître de stage, l'inscription effective au stage;

b) avoir été inscrite au stage professionnel de réviseur d'entreprises avant le 1er mai 1993 conformément aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 16 août 1984 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises;

c) être titulaire d'un agrément qui permet l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises dans un autre Etat membre de l'Union européenne;

d) remplir les conditions d'agrément, au sens de l'article 1er a) de la directive 89/48/CEE du 21 décembre 1988, dans un autre Etat membre de l'Union européenne;

e) être titulaire d'un agrément dans un Etat tiers imposant les mêmes conditions ou des conditions équivalentes à celles prévues aux articles 3 à 8 de la directive 84/253/CEE du 10 avril 1984 et assurant la réciprocité aux candidats luxembourgeois.

Pour éviter que leur demande d'inscription ne puisse être retenue, les personnes désirant se soumettre aux épreuves d'aptitude tiendront compte des remarques suivantes:

1. Toute demande d'inscription n'étant pas parvenue, pour une raison ou une autre, au Ministre de la Justice **par courrier recommandé avec accusé de réception pour vendredi, 2 mars 2007 inclus**, sera refusée.

2. Les matières dans lesquelles il y a lieu de se soumettre à une épreuve d'aptitude sont celles reprises à l'article 3, paragraphe (1) du règlement grand-ducal modi-

fié du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises.

3. Ne seront retenues que les demandes d'inscription accompagnées:

- de la formule d'inscription éditée par le département de formation des candidats réviseur d'entreprises de l'université du Luxembourg, dûment complétée;
- des informations supplémentaires demandées par le ministère de la Justice;
- des documents requis mentionnés ci-dessous.

4. Les personnes visées aux points a) et b) ci-dessus ne pourront se soumettre à une épreuve que dans les seules matières dans lesquelles:

- elles se sont inscrites en automne 2006 pour suivre les cours de formation complémentaire afférents;
- elles auront obtenu un taux de présence physique égal à au moins 60 % des heures de cours enseignées.

5. Par mesure d'exception, les personnes visées aux points c), d) et e) ci-dessus ne sont pas obligées de joindre à leur demande d'inscription la fiche éditée par l'université du Luxembourg. Dans ce cas, elles énuméreront dans leur demande les matières dans lesquelles elles désirent se soumettre à une épreuve d'aptitude.

6. Les personnes visées au point b) ci-dessus joindront à leur demande une attestation récente de leur maître de stage certifiant qu'elles continuent d'être inscrites au stage professionnel.

7. Les personnes visées aux points c), d) et e) ci-dessus joindront à leur demande une copie conforme des documents respectifs témoignant de leur statut, à moins que le ministère de la Justice n'en dispose déjà.

Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement Appel de candidatures

Le Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement engage

un employé (M/F) à tâche complète, détaché à la direction de sa représentation touristique à Paris.

Préférence sera donnée aux candidat(e)s ayant une formation et une expérience dans le domaine du tourisme, des connaissances approfondies en langue luxembourgeoise, allemande, française, et anglaise, ayant le sens des relations publiques et maîtrisant les outils de bureautique et du marketing touristique.

En vue d'explorer de futurs marchés, la connaissance de l'italien et/ou de l'espagnol ou d'une autre langue sera un avantage.

Le candidat aura pour tâche

d'une part d'investir de nouvelles niches de marché, de définir les produits touristiques et leurs canaux de distribution les mieux adaptés au marché dont il aura la responsabilité.

Il sera à même de proposer une stratégie touristique selon les groupes cibles qu'il aura identifiés.

D'autre part, il sera à l'écoute de la presse spécialisée et des professionnels du tourisme afin de leur servir d'intermédiaire dans leurs rapports avec les prestataires de services luxembourgeois.

Les actes de candidatures devront être accompagnés des pièces suivantes:

- certificats d'études
- certificat(s) de références
- extrait du casier judiciaire
- photo récente.

Les demandes sont à adresser **avant le 2 mars 2007** au Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Département Tourisme, 6, avenue Emile Reuter, B.P. 86, L-2937 Luxembourg

Ministère des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Travaux neufs
Avis d'adjudication

Ouverture de la soumission: **lundi 05 mars 2007 à 10:00 heures**, Administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à L-1475 Luxembourg

Extension du Centre de Conférence à Luxembourg-Kirchberg

Objet: **1) travaux signalétique**

- Envergure:
- Elaboration du concept général
 - Description et affichages pour tous les locaux, surfaces d'explication et chemins de fuite: +/- 500 pcs
 - Fourniture et mise en place de pictogrammes etc.. +/- 500 pcs

Début/Durée prévisible:

La durée prévisible des travaux est de 20 jours ouvrables pour la phase 1 à débiter mi-2007.

La durée prévisible des travaux est de 20 jours ouvrables pour la phase 1B à débiter fin 2008.

Objet: **2) travaux de nettoyage**

- Envergure:
- 5'200 m² façades vitrées
 - 700 m' auvent métallique
 - 6'000 m² sols
 - 3'000 m² surfaces verticales intérieures

Début/Durée prévisible:

La durée prévisible des travaux est de 20 jours ouvrables à débiter mi 2007.

Les intéressés sont tenus d'introduire leur candidature écrite au minimum 24 heures avant de retirer le dossier de soumission à

L'Administration des Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19-555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du jeudi 8 février 2007.

Les offres portant l'inscription 'Soumission pour ... le Centre de Conférences à Luxembourg/Kirchberg.' sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.
Le ministre des Travaux publics
Claude Wiseler

Internationales Studienprogramm für Fachkräfte der Jugendhilfe und sozialen Arbeit Bewerbungsschluss am 15.02.2007

Die Regierung der Bundesrepublik Deutschland vergibt jährlich ca. 25-30 Stipendien an Fachkräfte der sozialen Arbeit und der Jugendhilfe für einen Studienaufenthalt in Deutschland. Jeweils im Zeitraum September-Oktober halten sich die Stipendianten in kleinen Untergruppen in verschiedenen Städten und Regionen der Bundesrepublik auf und erhalten Einblick in die Praxis sozialer Arbeit und der Jugendhilfe.

Voraussetzung für die Teilnahme ist die hauptberufliche oder ehrenamtliche sozialpädagogische Tätigkeit in Einrichtungen, Organisationen und Institutionen der Kinder-/Jugendhilfe und sozialen Arbeit. Die Bewerber sollten zwischen 25 und 45 Jahre alt sein.

Die Bewerbungen müssen der deutschen Botschaft in Luxemburg spätestens am 15.02.2007 vorliegen. Die Bewerber werden anschließend zu einem Bewerbungsgespräch eingeladen.

Weitere Informationen sowie die Bewerbungsunterlagen können angefragt werden bei: Service National de la Jeunesse
M. Eric Krier
Tel: 478-6456

E-Mail: eric.krier@snj.etat.lu
(Eine Mitteilung des Ministeriums für Familie und Integration / SNJ)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Poste vacant

L'Administration des Services techniques de l'Agriculture engage **pour le 1er avril 2007 et pour la durée d'un an**

un(e) employé(e) de la carrière supérieure (S) à plein temps et à durée déterminée

pour les besoins du service de la protection des végétaux, domaine de l'agriculture biologique, à Luxembourg.

Les candidat(e)s doivent être détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeoises ou d'un certificat équivalent dûment homologué par le ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et d'un diplôme en agronomie, en économie ou en marketing, délivré par une université ou un établissement d'études supérieures après un cycle complet de 4 années d'études.

La connaissance du secteur de l'agriculture biologique au Luxembourg sera considérée comme un avantage. La nationalité luxembourgeoise est requise.

Les demandes, accompagnées des copies des certificats et diplômes, ainsi qu'un curriculum vitae, sont à adresser à: **ASTA / Service de la Protection des Végétaux, boîte postale 1904, L-1019 Luxembourg, pour le 19 février 2007 au plus tard.**

Une première sélection des candidatures sera faite sur base des dossiers.

Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés auprès de **Madame Monique Faber, tél. 45 71 72 -353 entre 8h30 et 11h30.**

Ministère des Travaux publics

Administration des Ponts et Chaussées

Division centrale de la Voirie

Avis d'adjudication

Ouverture de la soumission: **mercredi 14 mars 2007 à 10:00 heures**, 26, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg

Collectrice du Sud (A13) entre la jonction Esch et l'échangeur Kayl

Objet: **Réfection de la couche de roulement y compris marquage horizontal**

- Envergure:
- fraisage: 40.000 m²
 - splittmastixasphal: 7.000 to
 - marquage: 18.500 m

Début/Durée prévisible: Printemps 2007 / 2 (deux) week-ends

Les documents sont à la disposition des intéressés audit bâtiment les jours ouvrables de 8 à 12 heures à partir du 5 février 2007. Les pièces de soumission ne peuvent être délivrées que jusqu'à 7 jours avant la date fixée pour la remise des soumissions.

Il ne sera procédé à aucun envoi des documents.

Les offres sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission ou à expédier à la B.P. 20 / L-2010 Luxembourg conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Luxembourg, le 03 février 2007.
Le ministre des Travaux publics
Claude Wiseler

Ministère des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division de la gestion du Patrimoine - Diekirch

Avis d'adjudication

Ouverture de la soumission: **vendredi 02 mars 2007 à 10:00 heures**, Administration des Bâtiments publics, 10, rue de l'Hôpital à Diekirch

Transformation et agrandissement du Foyer "Eis-lecker Heem" à Lullange

Objet: **Travaux de faux-plafonds et d'isolation thermique**

- Envergure:
- travaux d'isolation thermique 1.100 m²
 - travaux de faux-plafonds en plaques de plâtre 1.100 m²
 - cloisons en plaques de plâtre sur structure métallique 450 m²

Début/Durée prévisible:

Le début des travaux est prévu pour juin 2007. La durée prévisible des travaux est de 65 jours ouvrables.

Les intéressés sont tenus d'introduire leur candidature écrite au minimum 24 heures avant de retirer le dossier de soumission à

L'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 70
L-9201 Diekirch
Télécopieur: 80 39 93

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à titre gratuit du jeudi 8 février 2007 au vendredi 23 février 2007.

Les offres portant l'inscription 'Soumission pour les travaux de faux-plafonds et d'isolation thermique à exécuter dans l'intérêt de la transformation et de l'agrandissement du foyer "Eislecker Heem" à Lullange' sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau.

Luxembourg, le 07 février 2007
Le ministre des Travaux publics
Claude Wiseler